Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201958-20251204-20250618-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHÉ, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : L.MAHÉ, V.CORLOUËR, G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGES, M.LE GALL, M.KERGALL, J. GICQUEL, I.LE CORRE, M.MERLE L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, M.LE PARLOUËR, E.LE BRIAND, , S.MOREAU, L.PARANTHOEN
Excusés : R.BERTHOU, procuration à G.LE BRIAND
A.LE MORVAN procuration à S.MOREAU
Secrétaire : F.AMBERT
Assistait : A.LE CONTELLEC, Directrice Générale des Services

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

AMENAGEMENTS DE SECURITE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE (7.5)

Le Conseil Municipal,

Vu les travaux d'aménagement de sécurité et des voies piétonnières réalisés sur la commune

Vu l'enveloppe est 50 000 € sur 3 ans et le montant des travaux subventionnables de 30 %,

Considérant que ces aménagements sont éligibles au versement d'une subvention au titre des amendes de Police.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ***Autorise*** le maire à solliciter les subventions au titre des amendes de police,
- ***Autorise*** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Loïc MAHE

MAIRIE DE PLEUBIAN
Côtes-d'Armor